



La Métropole installe des points d'apport volontaire pour le réemploi et le recyclage de vos textiles, linge et chaussures !

Dans le cadre de ses actions en faveur de la protection de l'environnement, la Métropole encourage les habitants à réduire leurs déchets à la source en installant de nouveaux conteneurs d'apport volontaire (ou renouvelant l'existant) pour les textiles, linge et chaussures (TLC) près de chez eux.

La coordination de la filière au niveau national est assurée par l'éco-organisme Eco TLC. La collecte sera assurée par une association locale, Solidarité Textiles, qui trie, conditionne et revalorise ensuite les textiles ou chaussures en vue de leur réemploi ou recyclage.

Objectifs de cette opération

- Réduire les déchets et leurs coûts de collecte et de traitement ;
- Participer à une démarche d'insertion sociale et professionnelle (Solidarité textiles) ;
- S'inscrire dans une démarche participative de développement durable, avec le collecteur, les boutiques et associations locales.

Où déposer les TLC ?

Il existe des conteneurs TLC implantés dans les [16 déchetteries de la Métropole](#).

Des points d'apport volontaire sont répartis sur le territoire de la Métropole. Pour trouver le point le

plus proche de chez vous, rendez-vous sur <https://refashion.fr>

Mode d'emploi

Sont acceptés les TLC en bon état mais aussi les TLC usés. Les antennes locales d'associations récupèrent des vêtements :

- en bon état pour approvisionner leurs vestiaires pour les plus démunis ou leurs boutiques à prix modiques ;
- les vêtements non reportables seront recyclés.

Pour garantir la valorisation des TLC :

- déposer des articles propres et secs ;
- ne pas mêler les vêtements souillés (ayant servi au bricolage ou au ménage) ;
- préférer les sacs de 50 litres, bien fermés ;
- attacher les chaussures par paires.

Liens transversaux de livre pour Collecte du textile, linge et chaussures

- [‹ Les consignes de tri](#)
- [Haut](#)
- [Les lampes et le recyclage ›](#)